



CEA



**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

Séance parallèle

L'état civil et les statistiques de l'état civil pour de meilleures données de la migration

Cet événement est une coopération entre la Commission de l'Union africaine et Statistics Sweden

*Thème : Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement
des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

L'état civil et les statistiques de l'état civil pour de meilleures données de la migration

Cet événement est une coopération entre la Commission de l'Union africaine et Statistics Sweden

1. La migration intercontinentale en Afrique s'est accrue au fil des ans, ce qui a eu un impact politique, économique, social, démographique et culturel sur le pays d'origine et sur les destinations des migrants. Cela peut être à la fois une opportunité et un défi. La migration en Afrique est discutée à tous les niveaux, du continent et de la région aux niveaux des pays. Afin de faciliter la possibilité pour les migrants de contribuer à la société et là en luttant contre son impact problématique, la Commission de l'Union africaine a adopté des stratégies politiques pour régir les migrations. Il s'agit notamment du nouveau Cadre stratégique de l'UA pour les migrations *pour l'Afrique, du Plan d'action (2018-2030)* et du Programme conjoint de migration du *travail* (JLMP).
2. Il y a une pénurie d'informations pertinentes sur la migration intercontinentale. La Commission de l'Union africaine a publié deux rapports sur les statistiques sur la migration de la main-d'œuvre, le plus récent sur les données recueillies en 2018. D'après les deux rapports, il est clair que de nombreux pays ont des difficultés à récupérer des données sur la migration.
3. Par conséquent, il est difficile pour les pays d'estimer le stock de migrants dans leur pays. En outre, les données sur les flux migratoires sont presque inexistantes dans de nombreux pays africains et très peu de pays africains ont des données sur leur diaspora. D'autres types de migration, tels que la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, sont encore plus difficiles à trouver des sources fiables. Les données sur les migrations sont généralement tirées de recensements de la population et du logement, d'enquêtes auprès des ménages ou d'enquêtes sur l'emploi, qui comprennent souvent un module lié à la migration. Les services d'immigration aux frontières du pays recueillent normalement des informations sur la circulation des personnes entre les pays; l'utilisation de ces données pour l'élaboration des statistiques migratoires est presque absente. Principalement parce que les données recueillies aux frontières n'incluent pas d'indicateurs de migration vitaux. Le fait que les données migratoires soient rares rend impossible le suivi et l'évaluation des stratégies migratoires. En outre, il est difficile pour les pays d'origine, de transit et de destination de rendre compte de l'élaboration des politiques et des réglementations migratoires et de faciliter l'intégration entre les migrants et les habitants dans le meilleur intérêt des pays.
4. L'une des sources tangibles dans la sphère gouvernementale qui peut fournir des données de qualité sur les migrations est un système d'enregistrement civil. L'état d'enregistrement civil est la situation de la personne dans la famille et la société par une procédure d'identification administrative légale. En outre, l'état civil désigne la fonction publique chargée d'élaborer les actes établissant ces faits, en particulier les certificats de naissance, de mariage et de décès. Un système d'état civil peut être utilisé pour produire des données sur les populations migrantes dans un pays, mais au moins deux conditions doivent être remplies : les migrants doivent être inclus dans le système et il doit être possible d'identifier les migrants dans les registres, informations sur le pays de naissance/citoyenneté. De nombreux pays africains ont déjà mis en place des systèmes de CR où une partie de la population est enregistrée. Ces registres représentent des opportunités intéressantes en tant que sources potentielles de données sur la population migrante.

5. Depuis 2010, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, a commencé à aider les pays africains à améliorer le système d'enregistrement civil. Un programme a été élaboré pour créer un cadre continental pour renforcer les capacités des pays africains : Programme d'amélioration accélérée de l'état civil et des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS).
6. Il est impératif d'améliorer les systèmes d'enregistrement civil pour améliorer les statistiques migratoires d'une manière utile à l'élaboration des politiques dans les sociétés en développement. Le présent événement parallèle discute de la façon dont cela peut être réalisé et comment les données sur la migration peuvent bénéficier au développement de l'économie et de la société.
7. **Questions à discuter**
 - a. Dans quelle mesure les statistiques vitales servent-elles de base à l'amélioration des statistiques et des politiques migratoires dans différents pays à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain?
 - I. Lorsque les statistiques sont utilisées, comment les statistiques de haute qualité peuvent-elles servir de base à la politique?
 - II. Lorsque les statistiques sont utilisées, quelles lacunes dans les statistiques avez-vous remarquées? Donnez des exemples sur la façon dont de meilleures décisions ou mesures stratégiques si ces lacunes étaient comblées.
 - b. Quels sont les défis auxquels les migrants pourraient être confrontés dans les registres d'état civil?
 - c. Quels sont les enjeux et/ou les défis liés à l'enregistrement d'un nouveau-né ou d'un parent décédé dans les systèmes d'état civil?
 - d. Comment établir un cadre national entre les agences nationales de statistiques de l'état civil et les offices statistiques nationaux pour l'amélioration des statistiques de l'état civil?
 - e. Comment les registres civils en Afrique peuvent-ils inclure également les migrants dans leurs systèmes ?
8. **Résultats attendus**

Les résultats attendus de cet événement parallèle sont les :

 - a. Donner des exemples de bonnes pratiques dans l'utilisation des statistiques de l'état civil pour l'amélioration des statistiques migratoires;
 - b. Identifier les difficultés rencontrées par les migrants pour s'inscrire aux registres d'état civil;
 - c. Donner des exemples de bonnes pratiques en matière d'établissement d'un cadre national entre les agences nationales de statistiques de l'état civil et les offices statistiques nationaux pour l'amélioration des statistiques de l'état civil.